

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Votre enfant est scolarisé au collège ou au lycée de la cité scolaire Henri Vincenot. Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'établissement de votre enfant ?

3 possibilités :

1. Siéger au Conseil d'Administration du collège et/ou du lycée
2. Etre délégué de parent au conseil de classe
3. Rejoindre l'association des Parents d'Elèves de la cité scolaire : parentselevesvincenot@laposte.net

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'association n'est affiliée à aucune fédération. Aucune cotisation annuelle n'est demandée. Elle se réunit 2 à 3 fois par an maximum. Elle ne regroupe que des parents d'élèves ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves. Elle contribue au maintien des principes laïques de neutralité scolaire, d'objectivité et de tolérance. Elle facilite les rapports entre les parents, le corps enseignant et l'administration. Elle peut apporter son concours en vue d'améliorer les conditions de la vie scolaire des élèves. Elle peut collecter des subventions qui seront reversées pour des projets mis en place par les professeurs, voire par l'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le collège et le lycée sont administrés chacun par un Conseil d'Administration qui prend les décisions concernant l'organisation scolaire, le règlement intérieur, organisation des classes, horaires, informations sur les sorties et activités pédagogiques ...

Les parents d'élèves sont représentés dans ces 2 conseils d'administration par des parents délégués élus :

7 parents pour le CA du collège + 7 suppléants et 7 parents pour le CA du lycée + 7 suppléants

Les parents délégués élus ont droit de vote pour toutes les décisions qui sont prises.

Les élections auront lieu vendredi 7 octobre 2022

Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'établissement de votre enfant et vous présenter à ces élections, merci de nous le faire savoir par mail à parentselevesvincenot@laposte.net.

Indiquer votre nom/prénom/Tél/mail et bien préciser collège et/ou lycée.

LE CONSEIL DE CLASSE

Les conseils de classe ont lieu chaque trimestre, en présence de l'administration (Principal, Proviseur ou adjoint), professeurs, CPE- Conseiller principal d'éducation, 2 élèves délégués et 2 parents délégués. Le bilan scolaire de chaque élève est présenté, les parents délégués peuvent faire remonter les remarques des autres parents de la classe.

Il faut 2 délégués de parents et éventuellement 2 suppléants pour chaque classe. Il n'y a pas d'élection, il faut juste se déclarer volontaire. Si vous souhaitez être délégué de parents, merci de nous le faire savoir par mail à parentselevesvincenot@laposte.net.

Indiquer votre nom/prénom/Tél/mail et bien préciser la classe

ATTENTION !! REPONSE IMPERATIVE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022